

# AVIS PUBLIC



## ENTRÉES EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2026, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

### ORDONNANCE N<sup>o</sup> OCA26-(C-4.1)-005

Cette ordonnance permet l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 12527, rue Victoria.

---

### ORDONNANCE NUMÉRO OCA26-(5984)-002

Cette ordonnance autorise les personnes mentionnées à la colonne B du tableau suivant sont exemptées de fournir le nombre d'unités de stationnement exigé par le règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) indiqué à la colonne C en regard de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment identifié à la colonne D.

Un " X " apparaissant aux colonnes E, F ou G indique que l'exemption est accordée dans le cadre de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment.

A	B	C	D	E	F	G
	REQUÉRANT	NOMBRE D'UNITÉS EXEMPTÉES	ENDROIT	CONSTRUCTION	MODIFICATION	CHANGEMENT D'USAGE
NO	MARIE-CLAIRE FOUCAULT et SAMUEL BLANCHARD	1	Lot 6 682 291 11762 à 11766, rue De La Gauchetière, district de Pointe-aux-Trembles	X		

---

**PRENEZ AVIS QUE** ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les ordonnances peuvent également être consultées en tout temps sur le site Web de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 3 juin 2026

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj